

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1646

4 juillet 2008

SOMMAIRE

Agenor S.A.	78966	Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch	78964
Albicastrense S.à.r.l.	78962	Leggett & Platt Europe Finance SCS	78964
Alternative Strategy	78968	Leplatex - Verein Holding	78971
Alternative Strategy Advisory S.A.	78968	Lorrgest S.A.	78998
Alubra S.à r.l. Luxembourg	78999	L&P Europe SCS	78964
Babcock & Brown France Development S.à r.l.	78972	LRI Invest Alpha Stable EUR	78971
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.	78973	LSRC S.à r.l.	78974
Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	78965	Lugala	78975
Bifin S.A.	78968	Mainpoint Invest S.A.	78963
Blue Power S.A.	78969	Margin of Safety Fund	78965
Cami Holding S.A.	78970	MB Amis S.à r.l.	78962
Carlson Fund Management Company S.A.	78965	Mistral S.à r.l.	78992
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A.	78965	NBG International Funds Sicav	78963
Cinq2base S.A.	78969	NBG Synesis Funds Sicav	78962
Citedevant S.A.	78973	Neomedit S.A.	78966
Code Bar S. à r.l.	78974	Novomir S.A.	78966
Compagnie Immobilière de Weimerskirch	79006	Opalia S.A.	78967
Consavia S.A.	78984	Opalia S.A.	78967
E-Center S.à r.l.	78982	Opus Alternative Investment Funds	78963
FIDUCIAIRE A.C.I. S.A., Fiduciaire des artisans, commerçants et industriels	78969	Parc d'Activités 1 Luxembourg	78975
Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l.	78970	Polish Alpha Group S.à r.l.	79002
G5 Holding S.A.	78967	Property Partners S.A.	78972
Gas Technik Luxemburg (G.T.L.), S.à r.l.	78966	Rainbow Technologies S.A.	79007
Hamilcar S.A.	79008	Schroder International Selection Fund ...	78962
Immogarage S.A.	78988	Septaberg, s.à r.l.	78963
Imvo S.A.	78971	Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas	78964
Inazuma	79008	Société d'Investissement de la Moselle S.A.	78970
Kiteastwood S.A.	78989	SOGESMAINT-CBRE Luxembourg	78997
		Sogesmaint Luxembourg	78997
		Turkiye Garanti Bankasi A. S. Luxembourg Branch	78967
		Volja Lux, S.à r.l.	78972
		X-Media S.A.	78993
		Ziel A.G.	78968

MB Amis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7254 Bereldange, 3, rue de Steinsel.
R.C.S. Luxembourg B 100.398.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077843/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04024. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 8.202.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 JUIN 08.

Noel FESSEY

Director

Référence de publication: 2008077845/4369/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04129. - Reçu 324,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Albicastrense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 13, rue Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 123.980.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077838/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04027. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

NBG Synesis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 avril 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vangelis SOFOS, Constantinos OTHONEOS et Michael TSAGARAKIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008077856/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR02984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

NBG International Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 avril

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vangelis SOFOS, Constantinos OTHONEOS et Robert DeNORMANDIE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008077858/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR02980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Mainpoint Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.943.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077866/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03079. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Septaberg, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerie.
R.C.S. Luxembourg B 75.993.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077835/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04031. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Opus Alternative Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 78.304.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 JUIN 08.

Noel FESSEY

Director, DOMICILIARY AGENT

Référence de publication: 2008077848/4369/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04128. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.676.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008077662/6078/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05242. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Leggett & Platt Europe Finance SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.615.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008077663/6078/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05244. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

L&P Europe SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.787.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008077664/6078/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05246. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 25.331.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077675/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05670. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Carlson Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 34.518.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008077689/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06449. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 88.649.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008077686/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06460. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 93.778.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour CIBA SPECIALTY CHEMICALS FINANCE Luxembourg S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008077705/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05618. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour la Société Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2008077688/7902/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06458. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Agenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 30.010.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour compte de AGENOR S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008077680/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04951. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Neomedit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 87.662.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour compte de NEOMEDIT S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008077679/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04953. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Novomir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.648.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008077595/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03787. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Gas Technik Luxemburg (G.T.L.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 105.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008076786/222/11.

(080087463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Opalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 69.892.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPALIA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077074/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04875. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Opalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 69.892.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPALIA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077076/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04880. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Turkiye Garanti Bankasi A. S. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Luxembourg, 7, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 44.704.

La Garanti Bank Luxembourg Branch ayant eu son siège à 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg va occuper de nouveaux locaux situés 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg à partir du 24 juin 2008.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2008.
Fouad E. Rathle / Cem Bahadir Mutlu
SVP and Branch Manager / SVP and Branch Manager

Référence de publication: 2008077533/2627/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07383. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

G5 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.399.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008076583/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05604. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 54.324.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008076587/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03901. - Reçu 78,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Alternative Strategy Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 66.651.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008076589/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03898. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Bifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 51.408.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4.01.2008.

Marie-Fiore RIES-BONANI.

Référence de publication: 2008076665/545/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Ziel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 25.552.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 mars 2008 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth ANTONA survenu en date du 10 décembre 2006, la société REVILUX S.A., domicilié à L-1371 Luxembourg au 223, Val Ste Croix, a été nommée commissaire aux comptes à la date du 3 mars 2008, en remplacement de Mademoiselle Elisabeth ANTONA.

La société REVILUX S.A. terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour la société ZIEL A.G.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008077557/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Cinq2base S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 118.752.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2007

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale du 26 avril 2007 que Monsieur Paul Mathes, employé privé, demeurant 22, rue de Larochette à L-7640 Christnach a été nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société Audiex S.A.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008076686/6542/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06909. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

FIDUCIAIRE A.C.I. S.A., Fiduciaire des artisans, commerçants et industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 77.163.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 31 décembre 2007 que:

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Robert MOULIN en sa qualité d'Administrateur avec effet au 31.12.2007.

2. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Madame Inna ZHOVNIR en sa qualité d'Administrateur avec effet au 31.12.2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.06.2008.

Fiduciaire A.C.I. S.A.
Signature

Référence de publication: 2008076689/2796/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Blue Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 123.317.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 10 juin 2008

Nomination de la société BLUE MGMT LIMITED, une société de droit anglais et ayant son siège social au 45 Marlborough, 61 Walton Street SW3 2JY London, United Kingdom et enregistrée au Registre de Commerce d'Angleterre et Wales sous le numéro 6267742, au poste d'administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
BLUE POWER S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008076676/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.278.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 avril 2008

1. Monsieur Carl SPEECKE a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

2. Monsieur Edward William David HASLINGDEN, Monsieur James Christopher BOND, Monsieur David MILLER, Monsieur Raymond PARRISH ont été reconduit dans leur mandat de gérant de catégorie B jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 04/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008076701/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Cami Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.672.

—
Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 2 juin 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 04/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAMI HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008076696/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Société d'Investissement de la Moselle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 12.627.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 mars 2008

Monsieur Charles Lambert BEAUDUIN a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 05/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE LA MOSELLE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008076703/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Imvo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.121.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 2 juin 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 04/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMVO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008076694/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Leplatex - Verein Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 13.614.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 2 juin 2008

M. Cornelius BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 04/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008076695/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

LRI Invest Alpha Stable EUR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.454.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 2. April 2008

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009 enden:

- Michael Albanus, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied;
- Udo Stadler, Verwaltungsratsmitglied.
- Bernd Schlichter, Verwaltungsratsmitglied

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009 bestellt.

Munsbach, den 2. April 2008.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008076706/2501/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Volja Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.116.

EXTRAIT

En date du 8 avril 2008, ont eu lieu les transferts de parts sociales suivants:

1. Transfert par Volja Plus S.L. de 56.144 parts sociales de la Société à GTD Invest S.à r.l.,
 2. Transfert par Volja Plus S.L. de 15.879 parts sociales de la Société à M. Jo Andreu Costafreda,
- de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues ainsi qu'il suit:

Volja Plus S.L., 183.177 parts sociales

GTD Invest S.à r.l., 56.144 parts sociales

M. Andreu Costafreda Jo, 15.879 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008076693/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Property Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 72.368.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale du 5 mai 2008 que le siège social de la société sera, à partir du 19.05.2008, à l'adresse suivante:

54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076687/6542/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06890. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Babcock & Brown France Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.936.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008076598/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05620. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Citedevant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.
R.C.S. Luxembourg B 123.433.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2007

1. Est élu président et administrateur-délégué de la société Monsieur Mauro GIALLOMBARDO, demeurant professionnellement au 2, place de France, L-1538 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076711/8273/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07014C. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.169.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2008

Ordre du jour:

Ratification de la nomination de Monsieur Patrick Van Acker comme Administrateur et Administrateur Délégué (demeurant à rue du Gibet, 1 à B-6741 Vance) en remplacement de Monsieur Franck Sarre (Clos des Sorbiers, 49 à F-57155 Marly).

Ratification de la nomination de Monsieur Johny Jentges comme Administrateur (demeurant à rue de l'Horizon, 49 à L-5960 Itzig),

Renouvellement du mandat de Monsieur Alexis de Laet comme Administrateur (demeurant à Hovestraat, 103 à B-2650 Edegem),

Renouvellement du mandat de Monsieur Richard Schneider comme Administrateur (demeurant à Soldier West 2 - BP N4367 à Nassau / Bahamas).

L'Assemblée Générale prend acte du fait que Franck Sarre a quitté ses fonctions d'Administrateur Délégué au 31 octobre 2007 de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A. Il restera cependant Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de ratifier la nomination, avec effet au 25 octobre 2007, de Monsieur Patrick Van Acker au poste d'Administrateur pour une durée de 5 ans. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de ratifier la nomination, avec effet au 1^{er} novembre 2007, de Monsieur Patrick Van Acker au poste d'Administrateur Délégué (en lieu et place de Monsieur Franck Sarre). Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de ratifier la nomination, avec effet au 25 octobre 2007, de Monsieur Johny Jentges au poste d'Administrateur pour une durée de 5 ans. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexis de Laet. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Richard Schneider pour un terme d'une année. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Philippe Amand / Patrick Van Acker

Administrateur Directeur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008076677/3032/39.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Code Bar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 13, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.182.

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Joaquim Antonio GODINHO OLIVEIRA, ouvrier, né à Avis (Portugal) le 26 novembre 1958 (matr: 1958 11 26 355), et son épouse,

2) Madame Luisa Maria DOS SANTOS GONCALVES, serveuse, née à Sebastiao Da Pedreira (Portugal) le 5 mai 1964 (Matr: 1964 0505 101), les deux demeurant ensemble à L-7595 Reckange/Mersch, 13, rue des Septfontaines.

lesquels comparants seuls associés de la société à responsabilité limitée "CODE BAR s.à r.l." avec siège social à L-9240 Diekirch, 38, Grand'rue (matr. 2005 24 03 767),

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, le 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 5 juillet 2005, numéro 650, page 31.167.,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B106182,

les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré à L-9168 Mertzig, 13, rue principale.

En conséquence l'article deux des statuts est changé comme suit:

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mertzig, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. A. GODINHO OLIVEIRA, L. M. DOS SANTOS GONCALVES, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 juin 2008, DIE/2008/5057. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 juin 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008076582/4917/36.

(080087289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.838.

Constituée par-devant M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1964 du 19 octobre 2006, refonte des statuts par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 311 du 6 mars 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSRC S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008077711/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05361. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Lugala, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 29 mai 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour LUGALA, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2008076675/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Parc d'Activités 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 139.350.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Parc d'Activités 1 L.P.", a limited partnership formed and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under Company No. LP012798, having its registered office at Europa House, 20, Esplanade, Scarborough YO11 2AQ, United Kingdom, acting through its general partner Parc d'Activités 1 GP Limited,

here represented by Mrs Raphaela SAVELSBURG, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 9 June 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Parc d'Activités 1 Luxembourg" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; the chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, and/or the death or dissolution of a shareholder, as applicable, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Supervision of the company

Art. 16. The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors, which need not be shareholders. The general meeting of shareholders may appoint one or more statutory auditor(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the general meeting of shareholders will appoint one or more statutory auditor(s).

If the Company exceeds the limits of two of the three criteria determined by article 35 for a period as set out by article 36 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor (if any) is abrogated and one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprise) chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting which fixes their number and the term of their office.

E. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting" of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting shall be exercised by the sole shareholder.

F. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 21. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. Each share is entitled to the same fraction of such balance.

G. Dissolution - liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All of the one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed by "Parc d'Activités 1 L.P.", aforementioned.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

General meeting of shareholders

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Mr Flavio Claudio MARZONA, born in Luxembourg on 9 August 1971, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, is appointed sole manager of the Company for an unlimited period.
3. "Pricewaterhouse Coopers LLC", having its registered office at 1, Embankment Place, London WC2N 6RH, being registered in England and Wales with the Companies House under Company No. OC303525 is appointed statutory auditor of the Company for an unlimited period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Parc d'Activités 1 L.P.", un limited partnership constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistré au Companies House sous le numéro LP012798, ayant son siège social à Europa House, 20, Esplanade, Scarborough YO11 2AQ, Royaume-Uni, agissant par son general partner, Parc d'Activités 1 GP Limited,

représenté par Madame Raphaela SAVELSBURG, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 9 juin 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Parc d'Activités 1 Luxembourg" (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis soit au Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des actionnaires (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il y a plus d'un manager, par la signature individuelle d'un des gérants, et par la signature de tout mandataire dûment autorisé, dans les limites d'une telle autorisation.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance lequel peut choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité de gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, et/ou le décès d'un associé ou sa dissolution, tel qu'applicable, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds

suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Surveillance de la société

Art. 16. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut nommer un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes en fixant le nombre, la rémunération et la durée de leur mandat. Lorsque la Société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes.

Si la Société dépasse la limite de deux des trois critères fixés par l'article 35 pendant la période prescrite par l'article 36 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera abrogée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

F. Année sociale - bilan - répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 22. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Chaque part sociale donne droit à la même fraction de ce solde.

G. Dissolution - liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les cent mille (100.000) parts sociales ont toutes été souscrites par "Parc d'Activités 1 L.P.", prénommé.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale des associés

La personne nommée précédemment, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Monsieur Flavio Claudio MARZONA, né à Luxembourg le 9 août 1971, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. "Pricewaterhouse Coopers LLC", ayant son siège social au 1, Embankment Place, Londres WC2N 6RH, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles auprès du Companies House sous le numéro OC303525 est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, la mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SAVELSBERG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juin 2008. Relation: EAC/2008/7984. — Reçu cinq cents Euros (100.000.- à 0,5 % = 500,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008078709/239/372.

(080089446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

E-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 29, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 139.285.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am neunundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Urbain THOLL, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- Herr Marlo KOHNEN, Angestellter, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach/Hofstrasse, 29/A.
- Herr Yves DAMATA, Arbeiter, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach/Weywertz, Lehnenweg, 12.

Diese Kompargenten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Import und Export von elektronischem Material welches direkt oder indirekt zur Aufnahme, Wiedergabe oder Übertragung von Bild und Ton dient, von Elektroartikeln jeglicher Art, Informatikmaterial (Hardware), Telekommunikationsmitteln sowie Elektrohaushaltsgeräten jeglicher Art.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "E-CENTER S.à r.l.".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wemperhardt.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse der Ortschaft verlegt werden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500,-) EURO, eingeteilt in HUNDERT (100) Anteile von je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125,-) EURO.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Marlo KOHNEN, vorgeannt, FÜNFZIG Anteile	50
2.- Herr Yves DAMATA, vorgeannt, FÜNFZIG Anteile	50
Total: HUNDERT Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (€ 12.500,-) EURO der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter zählt, kann dieser seine Anteile beliebig abtreten, ganz oder teilweise.

Wenn die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern besteht, so sind diese Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Zustimmung der Gesellschafter welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten erfordert; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendacht.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

78984

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EINTAUSENDZWEIHUNDERT (€ 1.200,-) EURO abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Marlo KOHNEN, vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-9999 Wemperhardt, 26, op der Haart.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Kohnen, Damata, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2008. Relation: MER/2008/943. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5 % = 62,50 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Einschreibung im Firmenregister zu Luxemburg erteilt.

Mersch, den 11. Juni 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008076584/232/110.

(080087306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Consavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.300.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den siebenundzwanzigsten Mai.

Vor Uns, Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Katrin Julia DUKIC, Diplom Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Eisenbahnstraße, 9B.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "CONSAVIA S.A." gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO, eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 13.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINHUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EINTAUSENDREI HUNDERTZWANZIG (1.320,- €) EURO.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Adriatik KOTOBELLI, Fachberater, wohnhaft zu Rr. Grijik Kuqali, P. Meleose 51, Tirana, Albania.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG International AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sechster Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in Deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen, hat derselbe, Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

Katrin Julia DUKIC, Diplom Rechtspflegerin, residing in D-54294 Trier, Eisenbahnstraße 9B.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "CONSAVIA S.A."

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision

of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND (31,000.- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100.- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Friday of the month of June at 13 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY-ONE THOUSAND (31,000.- €) EURO is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY (1,320.- €) EURO.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

- Adriatik KOTOBELLI, technical consultant, residing in Rr. Grijk Kuqali, P. Meleose 51, Tirana, Albania.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG International AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2013.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Sixth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signed: DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2008. Relation: REM/2008/714. — Reçu cent cinquante-cinq euros (31.000,- € à 0,5% = 155,-).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2008

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008076591/218/223.

(080087556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Immogarage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 34, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 118.636.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 mai 2008

Le 19 mai 2008 à 9 h, les Administrateurs de la Société IMMOGARAGE SA. (ci-après la «Société») se sont réunis pour tenir la séance du Conseil d'Administration à Luxembourg.

Administrateurs présents:

M. Vincent THREINEN

M. Daniel ROUAULT

Mme Florence ROUAULT, épouse THREINEN

Ordre du jour:

2. Délégation de la gestion journalière de la Société

La séance est ouverte sous la présidence de M. Daniel ROUAULT.

Après délibération, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Selon les dispositions de l'article 10 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la Société à M. Vincent THREINEN, 34, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, et de le nommer au poste d'Administrateur-délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2008076690/9089/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05149. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Kiteastwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 139.373.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Arias Management Group LLC, avec siège social au 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934;

2.- Temco Holding Company LLC, avec siège social au 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934;

ici représentés par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant lesdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "KITEASTWOOD S.A.".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la création, l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, licences, marques et modèles se rattachant au secteur de l'immobilier, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, le faire mettre en valeur.

3.2. La société pourra effectuer la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. La société pourra en outre effectuer toutes opérations, directes ou indirectes, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des immeubles ou biens meubles, que la société estimera utiles pour le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de juin.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

	actions
1.- Arias Management Group LLC	156
2.- Temco Holding Company LLC	154
Total: trois cent dix	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros(EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 21, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - a) Monsieur Stefano GIUFFRA, expert comptable, demeurant professionnellement au 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.
 - b) Madame Fabienne BRUNO, employée privée, demeurant professionnellement au 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.
 - c) La société Temco Holding Company LLC, avec siège social au 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: La société SARL Fidugec, 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juin 2008, Relation LAC/2008/22021. — Reçu cent cinquante-cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008078701/211/169.

(080089953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Mistral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.672.

Avis correctif à la notification déposée le 08.11.2007 numéro 070153038

En date du 08 novembre 2007, une notification avait été déposée concernant la démission de la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A de sa fonction de Gérant et la nomination des nouveaux Gérants A pour une durée indéterminée à partir du 15 septembre 2007 Pål André Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway et Ole Kristian Karlsen Jordanger, résidant au Cadogan Gardens 105, Flat 5, SW3 RF2 London, England et du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 15 septembre 2007 MANACOR (LUXEMBOURG) SA, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Cette notification était ainsi rédigée:

«Il résulte de la décision des Associés tenue au siège social en date du 15 septembre 2007 de la société MISTRAL S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants A pour une durée indéterminée à partir du 15 septembre 2007:
 - Pål André Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway.
 - Ole Kristian Karlsen Jordanger, résidant au Cadogan Gardens 105, Flat 5, SW3 RF2 London, England
 Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 15 septembre 2007:
 - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Démission du Gérant suivant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant pour adresse professionnelle, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

3. Le siège de la société est transféré du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 15 septembre 2007.»

Le texte de la notification doit être modifié comme suit:

«1. Election des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à partir du 15 septembre 2007:

- Pål André Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway

- Ole Kristian Karlsen Jordanger, résidant au Cadogan Gardens 105, Flat 5, SW3 RF2 London, England

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant pour adresse professionnelle, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

3. Le siège de la société est transféré du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 16 septembre 2007.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4.6.08.

Pour MISTRAL S.A R.L.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076152/683/47.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02943. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

X-Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.362.

STATUTS

L'AN DEUX MIL HUIT, LE VINGT-ET-UN MAI

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société de droit panaméen dénommée Aguadilla International Corp., avec siège social à East 54th Street, PO Box 0832 0886 WTC Mossfon Building 2nd floor, Panama,

ici représentée par Mme Katia PIANINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, bld du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2008.

2) La société de droit panaméen dénommée Suffolk Business Inc., avec siège social à East 54th Street, PO Box 0832 0886 WTC Mossfon Building 2nd floor, Panama,

ici représentée par Mme Katia PIANINI, précitée, en d'une procuration donnée le 16 mai 2008.

Les prédites procurations signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de "X-MEDIA S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (Trente-et-un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 mai 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 31 mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 31 mai 2009 à 11.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

	EUR
1. la société "Aguadilla International Corp.", préqualifiée, Cent cinquante-cinq actions	15.500
2. la société "Suffolk Business Inc.", préqualifiée, Cent cinquante-cinq actions	<u>15.500</u>
Total: Trois cent dix actions	31.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (Trente-et-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés à la fonction d'administrateurs,
 - Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16/04/1970 à Rome (I), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur
 - Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, né le 13/01/1971 à Castellanza (I), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur
 - Monsieur Michele Amari, employé privé, né le 03/06/1972 à Rome (I), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur
3. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.
4. La société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n°112.813, a été appelée aux fonctions de commissaire.
5. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.
6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. PIANINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 28 mai 2008, LAC/2008/21465. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (EUR 155.-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008078712/208/226.

(080089735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**SOGESMAINT-CBRE Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Sogesmaint Luxembourg).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 99.967.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOGESMAINT LUXEMBOURG", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 530 du 21 mai 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1878 du 6 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Mausen, demeurant à B-4960 Malmédy, Chemin Close 13,

qui désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en "SOGESMAINT-CBRE LUXEMBOURG" et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en "SOGESMAINT-CBRE LUXEMBOURG" et décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOGESMAINT-CBRE Luxembourg".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MAUSEN, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. Relation: LAC/2008/21866. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008078190/242/53.

(080089113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Lorrgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.069.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LORRGEST S.A." (numéro d'identité 1999 22 05 965), avec siège social à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 69.069, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 432 du 10 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 922 du 3 décembre 1999 et suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1278 du 2 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc WALLERICH, directeur, demeurant à Hellange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel ANTONY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-3429 Dudelange, 147, route de Burange à L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3429 Dudelange, 147, route de Burange à L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Hellange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: WALLERICH, J.M. WEBER, ANTONY, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mai 2008, Relation: CAP/2008/1708. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 juin 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008078551/236/53.

(080088707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Alubra S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.311.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1.- Herr Roger BRANDT, Development Manager, geboren in Kelmis (B), am 31. Juli 1956, wohnhaft in B-4721 Neu-Moresnet, Aux Chènes 8;

2.- Herr Sacha BRANDT, Sales Manager, geboren in Eupen (B), am 28. Januar 1980, wohnhaft B-4850 Moresnet, Rue de Montzen 24.

Diese Komparenten, erklären eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch die Komparenten und allen Personen, die später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- Die technische Beratung insbesondere in der Aluminium Strangpress Industrie sowie der Vertrieb von Aluminiumprofilen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „ALUBRA S.à r.l. Luxembourg " an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-€) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-C).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Berücksichtigung von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafter.

Art. 11. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an nicht Gesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muss ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet:

1) Herr Roger BRANDT, vorbenannt, einundfünfzig Anteile	51
2) Herr Sacha BRANDT, vorbenannt, neunundvierzig Anteile	<u>49</u>
Total: hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden jeweils in bar zu ihrem Nennwert eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von zwölf-tausendfünfhundert Euro (12.500.-Euro) zur freien Verfügung steht, so wie es dem verhandelnden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2008.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.000.-€.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 1.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Roger BRANDT, Development Manager, geboren in Kelmis (B), am 31. Juli 1956, wohnhaft in B-4721 Neu-Moresnet, Aux Chènes 8

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Brandt, S. Brandt, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 mai 2008. WIL/2008/433. - Reçu soixante-deux euros et cinquante cents = 62,50 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 26. Mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008077977/2724/119.

(080087976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Polish Alpha Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.361.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of May.

Before us M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, with registered office in PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, acting as general partner of POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy dated May 25, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "POLISH ALPHA GROUP S. à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board of managers acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., acting through its general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, with registered office in PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, pre-designated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at thousand eight hundred Euros.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

A signatory manager:

1. Mr Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, born on May 23, 1960 in Northampton, United Kingdom, residing in Warsaw, Financial Center, Emilii Plater 53, PL-00-113 Warsaw.

B signatory managers:

2. Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Mr Thierry FLEMING, "licencié en sciences commerciales et financières", born on July 24, 1948 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, agissant en tant que general partner de POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 mai 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "POLISH ALPHA GROUP S.à r.l".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants ou plus, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil des gérants dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., agissant par l'intermédiaire de POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, "chief financial officer", né le 23 mai 1960 à Northampton, Royaume-Uni, demeurant à Varsovie, Financial Center, Emilii Plater 53, PL-00-113 Varsovie.

Gérants de catégorie B:

2. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé P. PONSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2008. Relation LAC/2008/21548. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008078713/211/239.

(080089725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

C.I.W., Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WEIMERSKIRCH, en abrégé C.I.W.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 12 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 33 du 18 janvier 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1219 du 29 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Mausen, demeurant à B-4960 Malmédy, Chemin Close 13,

qui désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison et modification afférente de l'article 2 des statuts.
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Strassen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MAUSEN, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, Relation: LAC/2008/21867. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008078189/242/49.

(080089100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Rainbow Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.777.

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "RAINBOW TECHNOLOGIES S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 103.777, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 27 du 11 janvier 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PEYRON, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.

2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 juin 2008, LAC/2008/23194. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur f.f. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008078680/5770/49.

(080089993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Inazuma, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 137.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008076817/231/15.

(080087584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Hamilcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.195.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Nicole THIRION. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2008.

HAMILCAR S.A.

Laurence MOSTADE / Nicole THIRION

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008077005/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.
